



METALLURGIE

Avis de la CFE-CGC sur le dossier d'arrivée de nouvelles activités dans le cadre de la spécialisation des sites.

La CFE-CGC adresse ses félicitations à l'ensemble des équipes impliquées dans le transfert des nouvelles activités, pour le sérieux et le professionnalisme dans la conduite de ce dossier.

La CFE-CGC acte l'ensemble du plan d'actions spécifiques HSE qui est associé.

L'arrivée de ces charges liées au GRC1 qui représente 25000 heures de production à l'horizon 2020 est importante pour la pérennité de notre Etablissement et permettra le développement du site pour les prochaines années. Elle ouvre également des nouvelles perspectives d'évolution aux salariés de Paris-Le Bourget dans l'acquisition de nouvelles compétences sur des nouveaux métiers.

L'accompagnement de l'amélioration de la compétitivité du site en automatisant certaines tâches répétitives, salissantes et dangereuses (ponçage/peinture ; ragréage/mise à largeur et délaminage par jet d'eau pour réparations structurelles) permettra de soulager les salariés concernés de certaines tâches pénibles pour redéployer leurs compétences vers d'autres activités.

La CFE-CGC restera attentive sur la volonté de garantir le redéploiement des personnels actuellement en poste ainsi que sur la mise en place nécessaire en terme de moyens humains et financiers pour la bonne réussite de ce projet ambitieux.

La CFE-CGC accompagne tout changement de nature à assurer le maintien de nos emplois et la pérennité de nos activités.

La CFE-CGC DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le dossier d'arrivée de nouvelles activités dans le cadre de la spécialisation des sites.